



Daniel-Odon Hurel

---

## L'abbaye de la Sauve-Majeure dans la congrégation de Saint-Maur : XVII-XVIIIème siècles

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp. 291-305.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).



Citer ce document : Hurel (Daniel-Odon), L'abbaye de la Sauve-Majeure dans la congrégation de Saint-Maur : XVII-XVIIIème siècles, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp. 391-305.  
<http://www.clempatrimoine.com>

# L'abbaye de La Sauve-Majeure dans la Congrégation de Saint-Maur (XVII-XVIII<sup>èmes</sup> siècles)

DANIEL-ODON HUREL,

C.N.R.S.-U.R.A. 1274 - Université de Rouen.

Cette communication a pour seule ambition de présenter quelques aspects de l'histoire de l'abbaye de La Sauve-Majeure à la fin de l'ancien régime, plus exactement entre 1660 et la Révolution, période durant laquelle elle appartient à la Congrégation de Saint-Maur. Nous avons pour cela utilisé les sources centrales de la Congrégation, imprimées et manuscrites, déposées aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale de France. La Matricule des Mauristes publiée par dom Yves Chaussy<sup>1</sup>, les règlements des chapitres généraux et des diètes annuelles, les *mémoires* de dom Audebert<sup>2</sup> et *l'histoire de la Congrégation de Saint-Maur* de dom Martène<sup>3</sup> permettent de replacer la Sauve-Majeure dans l'ensemble des 190 monastères de la Congrégation et d'aborder de façon assez précise la composition de cette communauté monastique. D'autre part, le *Monasticon Benedictinum*<sup>4</sup>, *l'histoire de La Sauve-Majeure* de dom Etienne Dulaur<sup>5</sup> et le *Monasticon Gallicanum* de dom Michel Germain<sup>6</sup> offrent une source non négligeable sur la définition et la notion même de réforme mauriste, sur les travaux historiques et mono-

graphiques qui l'accompagnèrent nécessairement, en particulier sur saint Gérard.

Dans la liste des supérieurs nommés par le chapitre général, l'abbaye de La Sauve-Majeure apparaît en 131<sup>ème</sup> position, ce qui signifie qu'en 1660, lorsque les mauristes prennent possession du monastère, la Congrégation est déjà forte de 130 abbayes dans toute la France. Née en 1618 dans le sillage de la réforme lorraine de Saint-Vanne, la Congrégation de Saint-Maur compte 40 maisons en 1630, 6 provinces à partir de 1636, 110 monastères en 1650, 180 à l'apogée de sa diffusion géographique, c'est-à-dire en 1680. A la tête de l'ensemble, se trouvait le Chapitre général, réuni tous les trois ans, nommant à toutes les supériorités y compris le généralat. S'y réunissaient le supérieur général (élu pour trois ans et rééligible) et ses deux assistants, les six visiteurs provinciaux et quatre représentants par province. A la tête de chaque monastère et en dehors de l'abbé commendataire, se trouvait le prieur qui ne pouvait être maintenu plus de deux mandats

consécutifs dans la même abbaye, assisté d'un seniorat (2 à 4 religieux). Chaque province avait un ou deux noviciats provinciaux et quelques maisons d'études pour les jeunes profès (philosophie, théologie, langues, droit canon...). Le novice faisait voeu de stabilité non pour un monastère particulier mais pour l'ensemble de la congrégation, d'où de fréquents changements dans la vie même des moines et certaines difficultés à reconstituer la composition des communautés<sup>7</sup>.

C'est dans ce cadre institutionnel que l'abbaye de La Sauve-Majeure va vivre son dernier siècle et demi d'existence. Le monastère est une des 27 abbayes qui composent la province de Toulouse ou de Gascogne, province qui s'étend bien au-delà de la province ecclésiastique puisqu'elle va d'Arles à Bordeaux en passant par Avignon. La réforme mauriste de La Sauve-Majeure s'inscrit donc dans une double perspective : la constitution de la province méridionale de la Congrégation<sup>8</sup> et l'essor de la réforme catholique dans le diocèse de Bordeaux<sup>9</sup>.

## L'INTRODUCTION DES MAURISTES A LA SAUVE-MAJEURE

La réforme de l'abbaye de La Sauve-Majeure par les Mauristes fut plus complexe que le résumé quelque peu triomphaliste qu'en donne dom Edmond Martène dans son *Voyage Littéraire*, avec l'habitude systématique dans son récit comme dans son *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, de noircir la période qui précède l'arrivée des Mauristes :

*"Cette abbaye a été autrefois une des plus illustres de notre ordre, & les cloîtres & le refectoire qui subsistent encore aujourd'hui, font juger qu'elle ne cédoit qu'aux plus grands monasteres. Elle a repris son ancien lustre, depuis qu'elle a été unie à notre congrégation : car le relâche l'avoit mis en tel état, que tous les bâtimens menaçoient de ruine, & à peine osoit-on entrer à l'église pour y faire le service divin. Aussi disoit-on communément, que l'on alloit dans les autres églises pour y recevoir les sacrements; mais qu'il falloit les avoir reçû avant que d'entrer dans celle de La Sauve. Et ce fut ce qui porta la reine mere d'obliger monsieur l'abbé d'y mettre la réforme."*<sup>10</sup>

En réalité, l'installation des Mauristes à La Sauve se fit en plusieurs étapes. La première tentative fut l'oeuvre du Cardinal de Sourdis, dans le cadre de la réforme des réguliers, celle de Ste-Croix de Bordeaux en particulier (1627). Si celle-ci, menée énergiquement à son terme par l'archevêque, réussit, il n'en fut pas de même pour La Sauve. Les lettres envoyées par Sourdis au Chapitre général de 1626 n'eurent aucun effet<sup>11</sup>. Les raisons de cet échec sont méconnues. On peut y voir les résistances de l'abbé commendataire, Louis de Nogaret, le mauvais état des

bâtiments, argument souvent utilisé par les Mauristes pour refuser une abbaye, en particulier dans les premiers temps de la réforme, et enfin le manque de religieux réformés disponibles. Ces dernières raisons expliquent certains choix "stratégiques" comme La Daurade de Toulouse ou bien entendu Ste-Croix. Une autre raison me semble capitale: l'appartenance de l'abbaye à la Congrégation des Exempts. Les années 1620-1645 sont marquées par l'opposition très forte de la Congrégation des Exempts à tout essor de la réforme dans la province, opposition animée ou difficilement contrôlée par le supérieur des Exempts et prieur de La Sauve, dom Pierre Gaufreteau. Ainsi, en 1629, à propos de la réforme de Mauriac, pour éviter son union à St.-Maur, le marquis de Mervilliers offre son abbaye aux Exempts<sup>12</sup>. En 1643, alors qu'ils n'avaient pas tenu de chapitre général depuis 1630, les Exempts se réunissent à La Sauve-Majeure. A cette occasion, ils tentèrent de s'opposer à la réforme de St.-Sever-Cap<sup>13</sup>. Les années 1645-1646 semblent être celles d'un rapprochement entre certains Exempts (Pierre de Gaufreteau en tête) et les Mauristes. Un incident arrivé à La Sauve-Majeure sur lequel je n'ai aucune précision en est révélateur:

*"Un religieux de La Sauve-Majeure, province de Bourdeaux, presente requeste comme substitut du Procureur Général de la Congrégation des Exempts, à Mr de Gaufreteau, Général d'icelle et Prieur de ladite Sauve, à ce qu'il eust à ordonner que deffenses seroient faites à tous les religieux de ladite Congrégation de St. Maur, pour plusieurs raisons y faulcement alléguées, et de luy donner pouvoir de faire appeler au Grand Conseil et ailleurs lesdits Pères de St. Maur, pour veoir casser tous les concordats faits*

*cy-devant et lors établissemens es monasteres de ladite Congrégation. Accordé le 24 novembre 1645. Ledit sieur Gaufreteau sommé et interpellé par les Pères de St. Maur sur ce fait, a déclaré consentir à tous concordats et établissemens par eux faits et à faire, par devant notaire le 20 février 1646."*<sup>14</sup>

Il faut attendre 1650 pour que la question de la réforme de la Sauve soit de nouveau posée. En effet, en 1650, les supérieurs de la Congrégation sont saisis d'une demande et le projet semble émaner des religieux de La Sauve, prieur en tête (qui n'est autre que dom Gaufreteau) et est bien accueilli par l'abbé commendataire, Louis Barbier de La Rivière, abbé de plusieurs abbayes déjà ou bientôt mauristes : La Grasse, St.-Père de Chartres, St.-Allyre de Clermont et Saint-Benoît-sur-Loire. La demande reçoit le meilleur accueil si l'on en croit les *Mémoires du Père Audebert* :

*"A présent il n'y a que sept religieux, dont le prieur est Mr Gaufreteau, Général de la Congrégation des Exempts, lequel a fort pressé depuis peu avec ses religieux, afin qu'on y entre dans un an. La diette a trouvé bon de traiter; le R.P. Visiteur de Toulouse en a parlé. Mr. de La Rivière, Abbé, lequel a répondu qu'il vouloit bien; mais qu'il falloit attendre que l'affaire de St. Per en Vallée fut auparavant conclue. L'abbaye est bien située; les lieux réguliers sont en bon estat et n'ont besoin que de réparations, surtout l'église."*<sup>15</sup>

L'abbaye de St.-Père en Vallée, à Chartres, devient mauriste l'année suivante (1651) mais les mauristes n'arriveront à La Sauve que près de dix ans plus tard. Ce court texte de dom Audebert montre que la Congrégation des Exempts

dont l'étude reste à faire a permis une restauration monastique modérée mais réelle. Dans le cas de La Sauve, le concordat établi entre les bénédictins et l'abbé Louis de Nogaret en 1608 avait sans doute eu une certaine efficacité : restauration matérielle par l'abbé, entretien d'un portier, ornements et vases sacrés fournis par l'abbé, prédicateur entretenu par l'abbé pour l'Avent et le Carême, pensions annuelles pour les religieux, entretien d'un maître des Novices toujours par l'abbé<sup>16</sup>. Le décès de Pierre Gaufreteau (1653) a sans doute contribué à retarder les négociations en vue de l'établissement du concordat.

Le 19 septembre 1656, un acte capitulaire du Chapitre de La Sauve-Majeure conclut une première série de discussions: les religieux du lieu, dont le prieur Jean-Antoine de Casenave, "ont accordé ce que s'ensuit avec dom Antoine Espinasse", prieur mauriste de Ste-Croix de Bordeaux : toutes les places monacales vacantes appartiendront à la Congrégation de Saint-Maur ; "il ne sera reçu dans la dicte abbaye aucun albahist de novice ny a la profession que pour vivre selon les constitutions de ladite Congrégation de st maur" ; et enfin, "laquelle dicte abbaye ils unissent des apresent a ladite Congrégation pour estre regie comme les autres." Les bases de l'union, identiques à tous les concordats entre anciens bénédictins et réformés, étaient jetées<sup>17</sup>. Les années suivantes furent sans doute consacrées à l'examen du temporel du monastère et aux discussions devant aboutir au partage des revenus entre les Mauristes et l'abbé commendataire. Le tout aboutit au concordat signé entre l'abbé et dom Benoit Brachet, assistant du supérieur général, le 8 mars 1660 (approbation du

supérieur général, dom Harel, le 10 mars 1660) et ces deux actes furent approuvés par le parlement de Bordeaux le 9 avril 1660.

Par ce concordat, l'abbé affirme son désir de rétablir l'observance régulière en faisant appel aux Mauristes dont il rappelle la réussite dans ses autres abbayes. Il consent à l'union de l'abbaye et de ses dépendances à la Congrégation mais rappelle le maintien de la commende, des droits du Roi quant à la nomination de l'abbé et des droits de ce dernier. Les mauristes pourront établir un noviciat s'ils le jugent à propos, le concordat rappelle l'acte capitulaire de 1656 et l'abbé renonce à tout droit de nomination aux places monacales. Pour ce qui touche au Service divin, celui-ci sera à la charge des Mauristes et selon leurs usages. Si l'abbé ou son représentant y assiste, il aura la première place au choeur. Les réformés s'engagent à acquitter les messes et les fondations et disposent de tous les ornements et vases sacrés en place dans la sacristie. Les Mauristes se voient donc aussi confier les Reliques dont un inventaire doit être dressé lors de leur prise de possession. Les réformés ont la jouissance de tous les lieux réguliers et conviendront avec les anciens bénédictins de leur logement et pensions<sup>18</sup>.

Sans entrer dans le détail de la suite du concordat, celui-ci définit avec précision le partage des revenus entre l'abbé et les moines. Pour la nourriture et l'entretien des religieux, Mauristes et anciens, les nouveaux venus jouiront sous le nom de "petit convent" des revenus des fondations, messes, obits et de l'essentiel des biens "affectés aux offices claustraux". En

contre partie, les moines réformés, outre les fondations et messes, devront acquitter les décimes ordinaires, les taxes extraordinaires, les dons gratuits et les charges liées à ces mêmes offices claustraux. Les autres revenus sont divisés en trois lots dont la composition est précisée: la mense abbatiale, la mense conventuelle et enfin un troisième lot pour l'abbé mais affecté à toutes les charges de l'abbaye que sont les décimes ordinaires, les taxes extraordinaires, les ornements, les réparations et les réfections de l'église et des lieux conventuels même appartenant au lot des moines.

Par ce partage, l'abbé veut se dégager de tout problème possible, en particulier avec les anciens bénédictins "évincés" par les Mauristes. Ces derniers devront "payer les pausions du prieur et antiens religieux selon le tracté qu'ils feront ensemble sansque led. seigneur duc abbé soit plus tenu de leur fournir les bled, vin, argent et autres especes qu'il avoit accoutumé de leur livrer." Le concordat règle aussi un certain nombre de difficultés entre l'abbé commendataire et les héritiers d'Henry de Sourdis, ancien abbé, au sujet des réparations à faire à l'abbaye. Louis de La Rivière renonce à tous les droits qu'il peut avoir contre les Sourdis et laisse aux Mauristes le soin de faire exécuter les jugements rendus sur ces affaires<sup>19</sup>. L'abbé va plus loin et renonce à quelques revenus pour se décharger des "réparations, du luminare, ornements et livres a leglise, des cloches, vitres et tout autre choses quelconques qui concernent le service divin, mesmes les gages du prédicateur et du portier qui seront alanomination et disposition des religieux." Par ce dernier paragraphe, on se rend compte que les moines et leur abbé ont utilisé en partie comme référen-

ce le concordat établi au début du siècle par Louis de Nogaret. Enfin, l'abbé ainsi que ses successeurs devront fournir "une chapelle complète d'ornement précieux que chaque abbé sera tenu et obligé de fournir la première année après la prise de possession y mieux nayme donner la somme de 1000 livres pour estre effective employée ala decoration delglise."

En conséquence de ce concordat, la prise de possession eut lieu le 17 septembre 1660 selon un rituel précis. Le prieur mauriste, dom Michel Geoffroy présente au prieur des anciens le concordat et "requit ledict sr de casenave de le vouloir mettre en possession dud. monastere de la Seaulve" :

Dom de Casenave le prit "a mesme temps par la main et conduit dans leglise dud. monastere ou apres avoir fait ses prieres a genoux devant leses St Sacrement a baisé lautel sest assis dans les chaires du choeur et dela la conduit dans le cloistre dortoir et autres lieux reguliers dont il a mis en possession réelle actuelle et corporelle et de toutes les despensances dud. monastere letout en la veue et presance" des anciens religieux (3 sur 5) qui ont consenti à cette prise de possession<sup>21</sup>.

L'installation des Mauristes ne se fit pas sans difficultés, en partie liées à l'état des bâtiments conventuels. L'abbé commendataire autorise les mauristes à utiliser le logis abbatial en attendant:

"Et d'aultant que le dortoir est occupé par lesdicts antiens religieux led. seigneur abbé consent que lesd. de st maur occupent le logis abbatial avec toutes ses despensances ou le fassent occuper par lesd. antiens religieux-insques a ceque les lieux reguliers soient en estat destre occupés." <sup>22</sup>

Une étude de l'histoire architecturale ne peut être faite avec les seules archives parisiennes. Quelques éléments que la présentation du temporel de l'abbaye à cette même période peuvent préciser, montrent l'ampleur du travail réalisé par les moines: réorganisation du temporel, réparations et constructions nouvelles mais aussi, parallèlement, restauration progressive de la vie commune, attachement à insérer leur arrivée dans l'histoire du monastère par des recherches historiques et hagiographiques mais aussi par le soin apporté à la "restauration" de la sacralité du lieu à travers l'intérêt pour les reliques. Mais ce rayonnement local dont on aimerait pouvoir préciser le contenu fut l'oeuvre d'une communauté d'une dizaine de religieux qu'il faut tenter de présenter

#### LES MAURISTES DE LA SAUVE-MAJEURE

La Matricule éditée par dom Chaussy, les décisions des chapitres et des diètes permettent de réunir les noms de près de 80 religieux qui, à une période de leur vie, ont séjourné à La Sauve-Majeure. Il ne s'agit sans doute pas de tous les moines et d'autres sources, en particulier à Bordeaux et aux Archives départementales apporteront d'autres noms. Néanmoins, on peut considérer que seuls quelques individus manquent à l'appel.

Le diocèse de Bordeaux ne figure pas parmi ceux qui donnèrent le plus de religieux à la Congrégation. Avec ses 56 moines (soit environ 0,6%), il se situe plus proche du cas de Nîmes (0,1%) que d'Orléans (116 et 1,32%) et très loin derrière les principaux diocèses du nord de la

Loire, de l'Ouest, de l'Est et du Centre de la France<sup>23</sup>. D'autre part, 4 de ces 56 religieux, nés après 1674, sont originaires de la ville de La Sauve-Majeure, soit une fois l'abbaye restaurée et revivifiée par les Mauristes. Si l'on examine le cas des 75 moines de La Sauve (y compris les prieurs), tous ou presque sont originaires de diocèses du sud de la France et de l'Auvergne (tableau I) ce qui confirme la place prédominante du recrutement régional mais aussi la place non négligeable de l'Auvergne<sup>24</sup>.

Tableau 1 : diocèses de naissance des moines de La Sauve-Majeure

Bordeaux	11
Aire	7
Agen	6
Toulouse	4
Béziers	4
Cahors	4
Agde	3
Montauban	3
Montpellier	3
St.-Flour	3
Limoges	3
Narbonne	3
Saintes	2
Carcassonne	2
Tulle	1
Mende	1
Le Puy	1
Bayonne	1
Sarlat	1
St.-Pons de Thomières	1
Alet	1
Tarbes	1
Paris	1
Dax	1



Angers	1
Clermont-Ferrand	1
Rouen	1
Riez	1
Arles	1
Aix	1
Lodève	1
Inconnu	1

Le lieu de profession des moines de La Sauve-Majeure reflète l'organisation mauriste de la province de Toulouse-Gascogne dont le noviciat et le centre furent durant toute la période et au moins jusqu'à la Commission des Réguliers le monastère de La Daurade (tableau II).

Toulouse (séminaire St.-Louis puis La Daurade)	64
Ste-Croix de Bordeaux	3
St.-Augustin de Limoges	3
Souillac	1 (convers)
Sauve-Majeure	1 (commis)
Jumièges	1 (prieur)
St.-Allyre de Clermont	1 (prieur)
St.-Lucien de Beauvais	1 (séjour à La Sauve-Majeure sans doute lié à la crise janséniste)

Tableau II : lieux de profession monastique des moines de La Sauve-Majeure

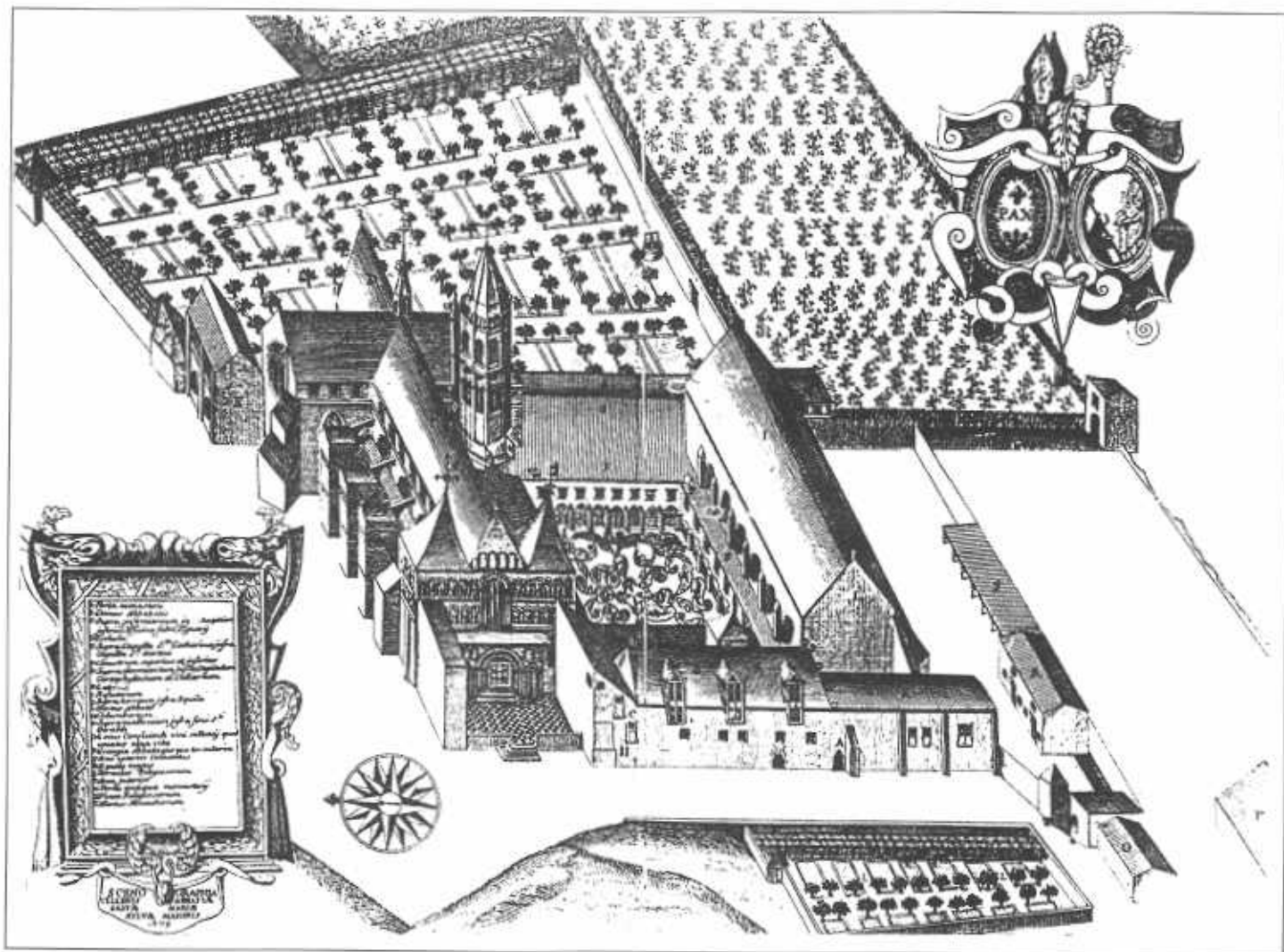
Durant toute la période mauriste, la communauté de La Sauve-Majeure ne dut que très rarement dépasser les 10

religieux prêtres, soit une taille moyenne dans la Congrégation, comparable par exemple à Bonne-Nouvelle d'Orléans<sup>21</sup>. Quelques chiffres permettent de situer La Sauve dans la province (tableau III).

Monastère	1774	1785
Ste-Croix de Bordeaux	26 (31 en 1766)	27
La Réole	9	15
St-Livrade	8	6
La Sauve	8 (11 en 1766)	9
St-Maurin	6	6
Le Mas Garnier	10	11
Bysses	7	6
Sorèze	27 (24 en 1766)	27
La Daurade	25 (33 en 1766)	23
Montlieu	8	
Caunes	8	8
La Grasse	14 (21 en 1766)	10
Canon	5	4
La Mourguie	5	3
St-Thibéry	9	9
St-Chinian	6	6
Villemagne	8	4
Aniane	9 (15 en 1766)	10
St-Guilhem	8	6
St-Basile	6	3
N.D. de Rochefort	4	2
Sorde	9	9
St-Sever de Rustang	9	6
St-André d'Avignon	10 (18 en 1766)	9
St-Pé de Génères	6	5
Montmajour	14	7
St-Sever Cap	15 (22 en 1766)	16
St-Savin de Tarbes	6	3

Tableau III : nombres de religieux dans les monastères de la province à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

Un aperçu de la carrière des prieurs de La Sauve-Majeure permet de situer avec précision l'importance du monastère dans la province. Peu de prieurs furent parmi les supérieurs importants de la région, voire même de la Congrégation. Peu d'entre eux accédèrent au poste de prieur de La Daurade par exemple. Pour certains moines destinés au priorat, La Sauve-Majeure fut la première étape d'une longue carrière presque exclusivement dans la province de Toulouse: citons Michel Geoffroy (1660-1666 et 1675-1681)<sup>27</sup>, Gabriel



L'abbaye de La Salette-Majeste en 1679. Planchette extraite du *Manoir de Galliaran*.

Bellordeau (1666-1672)<sup>10</sup>, Pierre Justes (1672-1675)<sup>11</sup>, Claude Cholet (1708-1711)<sup>12</sup>, Jacques Canonge (1766-1769)<sup>13</sup>. Second cas de figure que l'on rencontre dans d'autres monastères, le fait que certains moines achèvent dans le priorat une carrière commencée dans la formation et dans l'enseignement. Cette formule se développe à La Sauve-Majeure comme à Orléans, par exemple, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est liée sans doute au fait que les prieurs des noviciats provinciaux sont souvent les Maîtres des Novices ou que la Direction des séminaires des jeunes profès semble régulièrement confiée aux prieurs des monastères concernés. Ce phénomène révèle la totale imbrication une fois la réforme bien installée entre la direction des monastères et la formation des religieux. Dom Pierre Benoist (1723-1726)<sup>14</sup>, en devenant prieur, connaissait tous les religieux formés entre 1692 et 1705, lorsqu'il était professeur de philosophie et de théologie dans les différentes abbayes de la province. Même chose pour dom Paul Maupel (1714-1717)<sup>15</sup>, Bernard Marsan (1717)<sup>16</sup>, Dominique Lacoste (1726-1729)<sup>17</sup> qui avait été maître des novices à La Daurade en pleine crise janséniste (1718-1722), Antoine Bonnet (1733-1739)<sup>18</sup> ex-professeur de rhétorique, de théologie et de philosophie dans les années 1712-1716, Jean Bernard Caranove (1754-1757)<sup>19</sup> qui fut d'abord professeur de théologie et de philosophie dans la province et en dehors de 1740 à 1753, Jean-François Andrieu (1757-1760)<sup>20</sup>, Jean-Baptiste Reygnier (1760-1763)<sup>21</sup> qui avait fait sa carrière d'enseignant à l'extérieur de la province et dont on ignore les raisons de la venue à La Sauve-Majeure et enfin Marc Papinaud<sup>22</sup>, dernier prieur. Pour d'autres, La Sauve-

Majeure fut une étape parmi d'autres dans la carrière de supérieur : Michel Geoffroy déjà nommé mais aussi Guillaume Baratel<sup>23</sup>, prieur de 1681 à 1690 qui marqua sans doute beaucoup le monastère tout comme Jean Tournières<sup>24</sup>, prieur de 1769 à 1778. Les deux derniers sont restés prieurs trois mandats consécutifs ce qui est assez exceptionnel. Quelques moines enfin jouèrent un rôle plus important dans la Congrégation: dom Barthélémy Laprade (prieur de 1690 à 1696)<sup>25</sup>, qui devint d'abord procureur général de la Congrégation auprès des Conseils, succédant à dom Jacques Mansier à St.-Germain-des-Prés, puis dépositaire de la Congrégation après le décès de dom Jean Prou; dom Charles De La Vie<sup>26</sup>, prieur de 1702 à 1705, futur prieur des Blancs-Manteaux en pleine crise janséniste et qui achève sa carrière en 1726 comme Visiteur de la province de Toulouse ; dom Guillaume Laparre (1720-1723)<sup>27</sup> ancien procureur général des Mauristes à Rome (1701-1711) dont il sera question un peu plus loin ; enfin dom Etienne Laprade, cible privilégiée des jansénistes.

Ce sont ces prieurs qui eurent à assumer la direction temporelle et spirituelle du monastère. Ce fut leur volonté et leur caractère qui permirent à La Sauve-Majeure d'acquiescer un certain rayonnement qu'il nous faut maintenant tenter de cerner.

#### LE RAYONNEMENT DE LA SAUVE-MAJEURE

Soin apporté aux reliques, personnalités de certains moines, création pendant quelques années d'un cours de

langues bibliques pour l'élite des jeunes religieux constituent trois aspects parmi d'autres que les sources révèlent. On peut y ajouter l'évocation de la crise janséniste et de ses conséquences sur la vie de l'abbaye dans les années 1718-1735.

Un des aspects de la réforme mauriste fut sans doute de remettre à l'honneur les reliques conservées dans les abbayes et d'en accroître le nombre en utilisant aussi bien les reliques des catacombes romaines que celles conservées dans d'autres monastères du réseau mauriste. Ce souci est un des éléments de la restauration monastique, matérielle et spirituelle ; il accompagne souvent la reconstruction ou les réparations des bâtiments conventuels. Enfin, cette volonté rejoint les directives de la Congrégation concernant la rédaction de travaux monographiques sur les abbayes réformées<sup>28</sup>. Les années qui suivent l'arrivée des Mauristes sont toujours marquées par ce type de travail dans lequel le catalogue des reliques a une place de choix à côté de la liste des abbés, des principaux bienfaiteurs et des bénéficiaires, paroisses et prieurés dépendant de l'abbaye. La Sauve-Majeure a ainsi bénéficié des recherches de dom Etienne Dulaura dont le "brouillon" de *l'Histoire de La Sauve* se trouve à la Bibliothèque Nationale. Ce manuscrit est des plus intéressants car il nous livre, certes une histoire au plan traditionnel chez les Mauristes, mais aussi un témoignage sur les méthodes de travail du moine : voyages dans les différentes dépendances de La Sauve, relectures, dates de rédaction en marge etc...<sup>29</sup> Si cette histoire est résolument tournée vers le passé de l'abbaye, dom Dulaura met en valeur l'apport de la réforme mauriste dans deux



domaines : la récupération de certains biens aliénés et surtout la remise à l'honneur des reliques.

Lors de l'arrivée des Mauristes, écrit dom Dulaura, les reliques étaient dans une armoire dans le chœur de l'église :

*"cet armoire, qui étoit bien grand, outre les aîs qui le fermoient par le derrière, avoit encore un grillet de fer, et outre les portes de bois, en avoit encore deux de fer. Mais comme par succession de tems le grand autel a été reulé et qu'ainsi cet armoire au lieu d'être derrière ce grand autel, étoit au-devant, nos peres jugerent a propos en 1669 de l'oster delà, tant pour rendre le presbitere plus beau et moins occupé, que pour éviter l'indecence qu'il y sembloit y avoir de l'ouvrir devant le tres saint sacrement, parfois en presence de bien de personnes qui demandent a voir les Reliques, et auxquelles on ne le peut refuser; c'est pourquoy ils transporterent le tout dans la sacristie au côté droit du haut bout, ou elles sont et decemment et commodement...."*

*Pour ajouter quelque chose d'une partie d'icelles en particulier, ie diray que le morceau du bois de la vraye croix est dans un crystal attaché par les deux bouts avec de l'argent au haut du Reliquaire ancien de la sainte pointe.*

*Le corps de St Gerald, excepte la teste, est au-dessus du grand autel derrière le tabernacle. Comme iay dit au chap. son crane est dans l'armoire dont ie viens de parler, dans un cerny corps d'argent, porte sur un petit coffret de bois peint en ébaine, dans lequel sont sa clice, ses calcons, le cotuan avec lequel on dit qu'il abattit la forest qui occupoit le lieu ou est bati le monastere, et quelques autres reliques.*

*Ce que nous avons des Apotres St Simon et st Jude fut porté dans l'Abbaye le 8 may auquel iour on faisoit tous les ans la feste de cette reception, (et) est aussy dans un demy corps d'ar-*

*gent.*

*Les Reliques de St Jean Baptiste, les deux onces de st Barthelemy et St Pbilippe, et le bras de St Apollonie, sont dans trois bras d'argent.*

*Les deux demis corps, et les deux derniers bras d'argent avec la main de celuy de St Jean Baptiste furent faits en 1669 aus depens des peres reformes.*

*Les autres Reliques ont été mises le 23 fevrier 1678 dans quatre Reliquaires de bois faits en forme de dome....*

*Ces precieux tresors estoient fort mal conservez quand nos peres prirent possession de l'Abbaye, comme on peut voir par un catalogue qui en fut dressé le 18 7bre 1660, ou il est dit, que la teste de St Gerard estoit a nud sans aucune anchassure, qu'il y avoit quelques Reliques dans un petit coffre d'ivoire, et d'autres dans trois petits coffres de bois dont l'un estoit couvert de cuivre, et un autre peint."<sup>56</sup>*

Cet effort des Mauristes témoigne d'un renouveau spirituel et liturgique certain, dans ces mêmes années 1660-1680, parallèlement à la restauration des bâtiments conventuels pour laquelle d'importants emprunts sont faits dès 1660<sup>57</sup>. Les Mauristes ne se contentent pas de réenchâsser les différentes reliques : en 1669, le chapitre général décide *"que les religieux de la Sauve pourroient donner au Monastere de Saint-Thierry quelque relique de Saint-Gérard dont ils possèdent le corps."*<sup>58</sup> Cette restauration spirituelle fut aidée par le séjour de l'abbé Jean-Charles de Castellan en 1671. Celui-ci fit faire *"la muraille qui entoure le coeur, la chaire de predicateur, le tout de belle pierre"* et donna *"à la sacristie divers ornements tant durant son séjour que depuis."*<sup>59</sup>

Le rayonnement local spirituel de l'abbaye est difficile à évoquer pour plusieurs

raisons qui tiennent d'une part à la nature des sources qui nous restent et en particulier celles utilisées ici et d'autre part au fait que les moines dont on connaît un peu l'histoire, sauf exception, sont les prieurs et qu'ils n'ont pas vécu très longtemps dans le monastère. C'est donc à travers quelques personnalités précises que l'on peut esquisser une approche en partant du rôle tenu par l'abbaye dans l'organisation interne de la province mauriste de Toulouse.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle et à la lecture des rapports des visiteurs, conservés aux Archives nationales<sup>60</sup>, l'abbaye de La Sauve-Majeure, par ses revenus conventuels se situe aux alentours de la dixième place, mais loin derrière Montmajour, La Daurade, Ste-Croix de Bordeaux, Aniane, Sorèze, St.-André d'Avignon ou La Grasse. De la même façon, si l'on regarde la répartition des cours pour les jeunes profès dans la province (à partir de 1683)<sup>61</sup>, on s'aperçoit que La Sauve ne figure que très rarement dans les monastères choisis. Les abbayes citées plus haut y figurent systématiquement tandis que des lieux apparemment plus pauvres ou de même importance apparaissent : Montolieu, Le Mas Garnier, La Réole, St.-Thibéry, St.-Sever-Cap en particulier. Une des explications n'est-elle pas la proximité de Ste-Croix de Bordeaux qui abrite continuellement des cours de théologie ou de philosophie et qui apparaît comme l'un des trois centres de la province avec La Daurade et St.-André d'Avignon ? Cependant, La Sauve peut accueillir en 1683, un des deux séminaires pour les jeunes profès, soit un effectif supplémentaire de 7 jeunes religieux, puis en 1697, un cours de théologie posi-

tive. Ce qui est plus intéressant peut-être, c'est qu'entre 1712 et 1757, à plusieurs reprises, l'abbaye abrite le cours unique de toute la province consacrée à l'étude poussée du grec et de l'hébreu, enseignement réservé chaque année à 4 ou 5 religieux qui se développe dans l'ensemble de la Congrégation à partir des années 1700 dans le cadre des travaux patristiques et bibliques engagés par les Mauristes<sup>71</sup>. Ce cours annuel est organisé à La Sauve en 1712, 1718, 1727, 1730, 1743 et 1757. Il fut animé par dom François Arbouin jusqu'en 1730, par un religieux inconnu en 1743 et enfin par dom Pierre Massanes en 1757. La proximité de Bordeaux fut sans doute un atout pour La Sauve, notamment pour l'acquisition de livres. En effet, une enquête sur la bibliothèque mauriste de La Sauve-Majeure serait ici indispensable pour voir dans quelle mesure, l'abbaye put réunir un fonds suffisamment important et spécifique dans ces domaines d'études. L'on sait par dom Dulaura que Jean-Charles de Castellan, abbé commendataire, légua vers 1677, à l'abbaye la moitié de sa bibliothèque, soit 244 volumes<sup>72</sup>. Resterait à évoquer la personnalité de celui qui enseigna les langues dans la province de 1707 à 1731<sup>73</sup>. Malheureusement et comme beaucoup d'enseignants de la Congrégation, dom Arbouin ne figure pas dans les principales sources concernant l'histoire littéraire et intellectuelle des mauristes. Le cas de dom Massanes est un peu différent. Professeur à La Sauve en 1757, on sait qu'il poursuivit sans néanmoins les publier les travaux de dom Galbaut sur l'Écriture Sainte et participa aux débats qui marquèrent la Congrégation dans les années 1764-1770<sup>74</sup>.

Quelques moines de La Sauve participèrent sans doute au rayonnement local et plus lointain du monastère. Bien sûr, dom Étienne Dulaura qui, en travaillant sur l'histoire de l'abbaye et celle de son fondateur, fut en relations épistolaires avec dom Jean Mabillon et Daniel Papebroch, le premier chargé des *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti* et le second, responsable des *Acta Sanctorum* des Bollandistes. On peut aussi citer dom Joseph Valhiassy, prieur de La Sauve en 1699, mais qui manifesta des préoccupations pastorales d'abord en étant prieur du sanctuaire de Notre Dame de Rochefort de 1691 à 1696 après avoir participé activement à une mission dans le diocèse d'Agde en 1687 : ce religieux et quelques autres "ont fait en la présente année 1687 la mission dans les villes de Montignac et de Florensac, où ils ont travaillé pendant près de quatre mois avec un zèle infatigable... Nous sommes témoins comme 1500 nouveaux convertis, ont donné toutes les marques de bien convertis et de fort bons catholiques."<sup>75</sup>

Dans le même registre spirituel, la diète nomma en 1691 à La Sauve un prédicateur spécifique, dom François Granier, futur prédicateur à St.-Sever-Cap en 1695<sup>76</sup>. Enfin, on mentionne aussi une confrérie du Rosaire en 1717 à l'abbaye de La Sauve<sup>77</sup>, c'est-à-dire sous le priorat de dom Maupel et de dom Marsan, deux religieux connus dans la province pour leur goût pour l'érudition (dom Maupel fut le principal historien de La Réole<sup>78</sup>) et pour la direction spirituelle (dom Bernard Marsan)<sup>79</sup>.

Il reste un incident à signaler, incident qui se déroula à La Sauve-Majeure sous le priorat du janséniste dom Guillaume Laparre, entre 1720 et 1723 :

une affaire de possédée connue par une longue lettre de dom Laparre à un confrère, datée du 9 février 1729, de l'abbaye d'Eysses<sup>80</sup>. Une jeune fille, après avoir eu un enfant d'un gentilhomme, devient femme de chambre de madame de Pontac La Vielle à Bordeaux, désirant ne plus "retomber dans ses faiblesses passées." A la mort de madame de Pontac, elle décide de rentrer dans sa famille, à Romagne. Elle retrouve alors le gentilhomme mais refuse de répondre à ses avances. Celui-ci s'adresse alors à un ami qui, pour faire sortir la jeune fille de la maison paternelle, décide de faire un pacte avec le diable, pacte donné dans une pomme le 16 février 1721. Ce pacte déclenche les phénomènes habituels de douleurs et de convulsions. C'est dans cet état (la lettre décrit avec précisions toutes les manifestations de la possession) qu'elle arrive au monastère en octobre 1721, pour rencontrer dom Mas (peut-être Emery, n° 4608), religieux qu'elle connaissait. Celui-ci tente de temporiser, attribuant ces maux "à une imagination blessée, à des vapeurs ou autres maux, aux quels les personnes du sexe sont quelques fois sujetes." Son état empirant, les parents de la jeune fille écrivent à dom Laparre, prieur, pour autoriser le père Mas à se rendre chez elle. Celui-ci tente de la consoler, lui conseille de "se vouer à St Gérard et de venir assister à une neuvaine de messes qu'il droit à l'autel de ce grand St pour demander à Dieu du soulagement dans ses maux ou la patience de les supporter avec résignation." Dom Laparre accepte l'idée de cette neuvaine et de la venue de la personne en proposant de lui faire subir un exorcisme par le curé de Créon si la neuvaine ne faisait rien. Ce n'est qu'au premier janvier 1722 qu'elle put venir à La Sauve, non sans créer une certaine effervescence :

*"on la conduisit en droiture à l'église de l'abbaye, où s'assembla bien du monde aux cris et aux hurlemens que faisoit cette fille, ou plutôt le démon qui sentoit par avance, comme il l'a confessé dans la suite, le pouvoir de St. Gérard."*

Jusqu'au 7 janvier, date de la neuvaine, dom Laparre, le sous prieur et dom Mas se rendirent quotidiennement à son chevet. Malgré ses convulsions, ses cris et autres hurlemens, dom Laparre était bien décidé à appliquer les règles de l'Eglise "pour discerner les véritables possessions des fausses" : enquête précise sur la vie de cette jeune fille, sur sa personnalité, son éducation et son savoir. Selon le prieur, son état correspondait parfaitement à la définition ecclésiastique d'une véritable possession.

Ainsi après une messe, *"le démon se manifesta par des cris et des hurlemens si effroyables, accompagnés de convulsions et de contorsions de tout le corps qu'il fait faire à la fille, avec dislocation des os, que les plus intrépides en auroient été effroyez..."*

La décision du père Mas ne tarde pas : *"A ces cris et hurlemens, le P. Mas accourut et, s'adressant à moi, qui me trouvois alors dans l'Eglise, me dit, que c'étoit une chose bontense de souffrir davantage les insultes du démon dans notre église, que nous devions faire les exorcismes ; et sans attendre ma réponse et me donner le tems de réfléchir, s'en courut à la sacristie prendre le rituel et une étole violente, et étant revenu me jetta brusquement l'étole au col et me mit le rituel à la main et me força, pour ainsi dire, avec le peuple qui se joignit à lui et qui étoit en grand nombre, de faire quelques interrogations au démon, telles qu'elles sont portées dans le rituel, aux quelles il fut forcé de répondre."*<sup>64</sup>

Une fois l'exorcisme achevé (les réponses du démon sont longuement décrites dans la lettre) et après avoir rejeté *"le maléfice qu'on lui avoit donné dans une pomme, à la vue des Reliques de St Gérard"*, la jeune fille est renvoyée chez ses parents, en mars 1722. Néanmoins, le prieur accepte qu'elle revienne de temps en temps à l'abbaye *"tant pour parler à son confesseur que pour remercier Dieu et ses saints Protecteurs, la très Ste Vierge, St Benoît et St Gérard, des grâces qu'elle avoit reçu dans notre église."* Selon dom Laparre, l'exorcisme l'avait transformée même si elle n'était pas tout-à-fait guérie : elle faisait ses prières, *"s'approchoit des sacrements, invoquoit les sacrés noms de Jésus et de Marie, de St Benoît, de St Gérard et d'autres Saints auxquels elle avoit dévotion."* Après l'exorcisme, dom Laparre remarque le maintien de certaines convulsions mais sans la participation du démon (cris et hurlemens). Il en conclut que ces manifestations se rapprochent d'une situation d'abandon mystique et d'union privilégiée à Dieu et & ses volontés. Plus précisément encore, il affirme que c'est la Ste Vierge qui *"conduit l'ouvrage de cette miséricordieuse possession"* dont l'aboutissement est la conversion totale et l'union à Dieu. St. Benoît joue aussi un rôle prédominant :

*"les grâces singulières que cette fille a reçu de St. Benoît par sa pieuse intercession prouvent également quelle est sa protection qu'il a accordée à cette fille, et qu'il est véritablement, par une disposition particulière de Dieu et par le pouvoir qu'il lui en a été donné, le maître du démon qui a possédé cette fille et qui l'obsède actuellement."*<sup>65</sup>

Cette interprétation de dom Laparre et l'attention portée aux souffrances de cette jeune fille expliquent en partie comme il l'affirme lui-même dans la lettre le non-

renouvellement de son priorat à La Sauve. En 1723, le prieur est remplacé par dom Pierre Benoist, déjà prieur de La Sauve en 1705 et homme d'expérience, puis par dom Dominique La Coste. La suite de la lettre est très virulente et témoigne de façon partielle de l'attitude d'un de ses deux successeurs. Selon dom Laparre,

*"on a chassé de l'église cette beureuse fille, que nous savons être des plus favorisés de Dieu qui soit sur terre, on lui a fait dire de ne plus y rentrer, sous peine d'en être chassée de nouveau; on fait fermer à cette occasion les portes de l'église deux jours entiers, et on fait les offices divins et on dit les messes, sans qu'on veuille que personne y assiste, de crainte que cette fille ne vint entendre la messe."*<sup>66</sup>

Dom Laparre finit par demander à son correspondant, de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, d'intervenir auprès des supérieurs majeurs *"pour faire cesser la persecution que souffre cette beureuse fille de la part d'une personne, et lui faire rendre la liberté de pouvoir entrer dans l'église de l'abbaye de la Sçauve, où elle a reçu tant de grâces."*

Dom Laparre est-il resté à La Sauve après sa "déposition" de 1723 ? Vraisemblablement pas mais il est impossible, dans l'état actuel des recherches de savoir où le religieux s'est rendu avant 1729 date à laquelle il se trouve à Eysse. Néanmoins, il a du rester en contact avec cette jeune fille et sa famille ou au moins avec certains religieux de La Sauve puisque, dans cette même lettre, il signale que la jeune fille ne s'est retrouvée totalement guérie que le 8 mai 1728.

Les conséquences de cet incident sont à rapprocher des divisions et tensions entre

mauristes à l'occasion de la crise janséniste, entre 1720 et 1735. D'une part, cette lettre fut rédigée alors que les "miracles" du cimetière St.-Médard avaient débuté deux ans auparavant. D'autre part dom Laparre, secrétaire du chapitre de La Daurade, en 1733, s'élèvera contre la non canonicité du chapitre général, ce que refusera son prieur, le même dom Dominique La Coste sans doute mis en cause dans la lettre précédente<sup>60</sup>.

Il est en effet difficile de finir cet exposé sans évoquer en quelques lignes l'influence du jansénisme du XVIII<sup>ème</sup> siècle sur la vie des Mauristes de La Sauve-Majeure. Si le mouvement janséniste eut une grande influence dans la Congrégation, on constate, d'après les recueils de Nivelles que la province de Toulouse comme celle de Chezal-Benoit d'ailleurs ne réagirent que fort peu à la publication de la Bulle *Unigenitus*, ne totalisant que 3% des appelants mauristes de 1717-1718. La province méridionale arrive loin derrière la Normandie (13%), la Bretagne (15%), la Bourgogne (16%) et surtout la France avec 51% des appelants mauristes<sup>61</sup>. Selon Nivelles, deux communautés firent appel de la Bulle en 1718 et 1719 : Montmajour (le 30 novembre 1718) et St.-Chinian (le 2 janvier 1719). Le prieur de Montmajour était alors dom Guillaume Laparre<sup>62</sup>. Quelques années plus tard, au chapitre général de 1729, toutes les provinces sauf celles de Toulouse dénoncent des Lettres de dom Vincent Thuillier contre l'Appel. C'est à ce chapitre que dom Etienne Laprade, partisan de l'acceptation de la Bulle et prieur de La Sauve 10 ans plus tard, semble nommé Visiteur de la province. C'est lui qui fut un des artisans de

la soumission du supérieur général et des supérieurs majeurs à la Bulle lors de la diète de St.-Germain-des-Prés en 1730. En 1733, lors du chapitre général qui vit l'exclusion, pour cause de refus d'accepter la Bulle, de 18 des 33 capitulants, dom Laprade, selon Nivelles, figurait à St.-Germain-des-Prés, parmi les "zélés" de la constitution *Unigenitus*<sup>63</sup>. Déjà en 1718, lors de l'appel de Montmajour, dom Guillaume Laparre avait évoqué la personnalité de dom Etienne Laprade dans une lettre à Colbert, évêque de Montpellier :

*"Je suis scandalisé de la conduite du P. Prieur d'Aniane, et de sa communauté. Ce P. ne se conduit que par les avis du P. Laprade, qui est le bras droit de notre tre Rd P. gnal. Ce P. Laprade qui est profez de cette province, s'est mis sur le pied de la gouverner, en sorte qu'il y a peu de supérieurs qui ne se gouvernent par ses avis."*<sup>64</sup>

La diète de Toulouse, préparatoire au Chapitre de 1733, intéresse directement l'abbaye de La Sauve-Majeure. Malgré l'interdiction de choisir comme représentant au chapitre les appelants, on choisit dom Jean Bouan, prieur de La Sauve, seul prieur appellable éligible. Lors de cette diète, dom Guillaume Laparre se déclara, au nom d'autres mauristes, contre l'acceptation de la Bulle de 1730:

*"Il fit des Remontrances sur le rappel des exilés, & sur la revocation des exclusions données à un grand nombre de Religieux, parce qu'elles étoient la liberté & la canonicité des Assemblées; & il demanda que les Députés fussent chargés de faire ces représentations au chapitre."*<sup>65</sup>

Lors du Chapitre qui suivit cette diète, en juillet 1733, seul dom Bouan, pour la

province de Toulouse, resta opposé à l'idée de se soumettre au projet d'acceptation de la Bulle, projet consistant en deux textes: une Formule d'acceptation et une déclaration signifiant qu'il ne s'agissait que d'actes individuels n'engageant pas l'ensemble des moines de chaque province. La réaction de dom Bouan, exilé immédiatement à St.-Maixent, est révélatrice de la crise :

*"Vous avez, dites-vous, des difficultés sur le fond de la Bulle, on vous permet de vous expliquer ; & comment le fait-on ? Vous ne voulez pas signer comme députés, vous avez raison, vous seriez desavoués de toutes vos Provinces: mais on vous demande deux Actes séparés : l'un se répandra publiquement, l'autre demeurera secret. Que pensera le Public de cet échafaudage ? Que dira la Congrégation en voyant que vous sacrifiez vos frères sous prétexte de les conserver ?"*<sup>66</sup>

Le chapitre général de 1733, autrement appelé le "brigandage de Marmoutiers" par les jansénistes fut autorisé à nommer les différents supérieurs des monastères, malgré la seule présence de 14 capitulants acceptants. En conséquence, des actes de protestations de communautés entières ou d'individus furent dressés dénonçant la non canonicité des nominations. Si l'on s'en tient à Nivelles, aucun acte de ce genre ne fut dressé par la communauté de La Sauve-Majeure ou par un de ses religieux. Le pouvoir de dom Etienne Laprade sur la province peut être une raison tout comme le peu de réactions lors de l'appel des années 1717-1720. Néanmoins, de nombreux religieux s'adressèrent à l'évêque de Montpellier, pour témoigner de leur soutien à la cause janséniste mais aussi pour dénoncer de façon plus ou moins indivi-



duelle certains agissements des supérieurs nommés en 1733. Parmi ces centaines de lettres conservées dans le fonds de Port-Royal à Utrecht, quelques unes concernent des moines vivant à La Sauve durant cette période. Le témoignage de dom Jean-Baptiste Léotard, cellérier de La Sauve en 1733 est particulièrement éclairant. Le 21 juillet 1733, il écrit à Colbert, évêque de Montpellier ceci, après s'être inquiété du déroulement en cours du chapitre :

*"Que deviendrons nous, monseigneur, nous qui sommes dans un monastere ou la sainte doctrine ne s'est jamais démentie. Serons nous obligés pour ne pas aller contre notre voeu d'obéissance, de recevoir, et d'obéir a un supérieur intrus, qu'un chapitre qui n'a rien de canonique nous enverra ? Quelle juridiction aura ce pabilistin sur le peuple de Dieu ? pourra t'il nous nommer des confesseurs, et pourra t'il nous absoudre lui meme ?"*<sup>11</sup>

Un autre moine de La Sauve, dom Gilles-Pierre Teissier, envoie à l'évêque de Montpellier, le 13 décembre 1733 son acte de protestation contre le chapitre de 1733 et son adhésion à la cause janséniste. Il avait manifestement été exclu de Ste-Livrade quelques semaines auparavant d'où il avait déjà écrit au même prélat.

Une histoire du jansénisme dans la province de Toulouse, reste, sauf erreur de ma part, à faire. L'examen du cas de La Sauve-Majeure montre combien les années 1720-1735 furent comme dans toute la Congrégation, un moment difficile. Cependant ces difficultés internes, même si elles eurent parfois des conséquences sur le rayonnement de l'abbaye provoquèrent semble-t-il moins de remous que dans les autres provinces du

nord de la Loire, bien plus éprouvées par cette période à la mesure du nombre d'appellants qu'elles connurent dès les années 1717-1720.

L'histoire de La Sauve dans la Congrégation de Saint-Maur ne se limite pas à ces quelques données quelque peu éparses, et les autres communications de ce colloque le prouvent. Sources locales et parisiennes sont complémentaires tant sur les questions matérielles que spirituelles et ce, dans la mesure où l'histoire de l'abbaye ne peut se faire sans une mise en relations constantes avec les autres maisons mauristes de la province et avec les décisions centrales. Nous aurions pu évoquer les recherches des Mauristes sur st. Gérard, mais l'hagiographie mauriste du saint fondateur de La Sauve est évoquée dans d'autres communications. L'étude de ce monastère de taille moyenne montre néanmoins toute la diversité mauriste. Ainsi en est-il du travail intellectuel. Si à St.-Germain-des-Prés et dans quelques grands monastères, certains religieux s'y consacrent entièrement, les conditions de travail à La Sauve sont extrêmement différentes comme dans de nombreux monastères provinciaux et éloignés des centres urbains. C'est sur un extrait d'une lettre de dom Dulaura que j'achèverai cette présentation. Le 11 septembre 1680, dom Etienne Dulaura, alors à La Daurade de Toulouse écrit à dom Mabillon une longue lettre pour se justifier de la lenteur de ses travaux concernant La Sauve et surtout st. Gérard :

*"Des cinq années que j'ay demourai a La Sauve pour en faire l'histoire, ie ny travaillai que bien peu la premiere, parce que Monsieur l'Abbé qui estoit a Paris ne m'avoit pas encore*

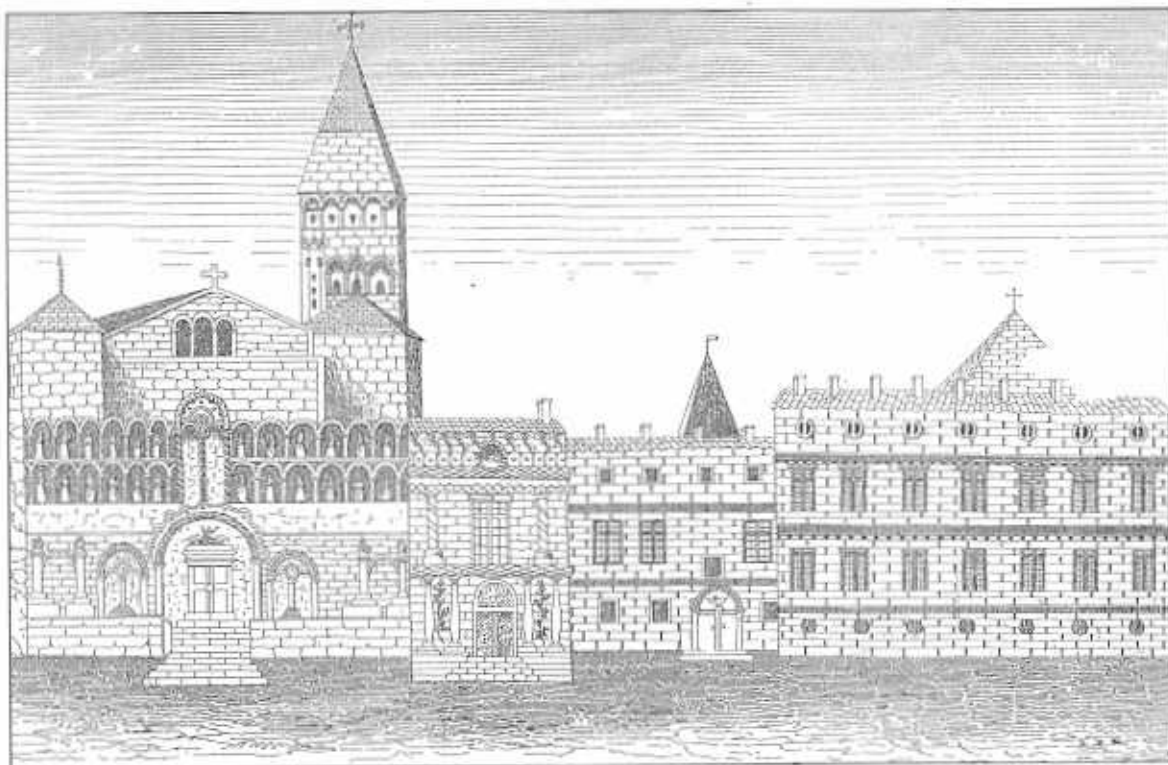
*fait donner sa clef des Archives. J'ai employai plus d'un an a ranger et coter les Titres dont il y a une grande quantité, et qui estoit en mauvais ordre. J'ai mis plus de six ou huit mois a faire ou écrire les Inventaires, car i'y ai toujours été Secretaire du Chapitre, Bibliothécaire, &c: Trois ou quatre mois a faire des memoires des revenus des offices claustraux qui sont grands: plusieurs semaines en divers tems a dicter au pere syndic ou a des notaires, ou a écrire moi meme diverses pieces dont on avoit besoin pour la communauté....*

*Outre que j'assistois a tous les exercices réguliers, et ce que j'ai dit ci dessus : j'avois encore plusieurs autres offices et entr'autres celui de confesseur ordinaire et extraordinaire, ce qui m'emportoit un tems tres considerable; ie demandai aux deux RR PP Visiteurs que j'ai ven a La Seauve, de m'exempter de cet emploi, et ils m'exhortoient de continuer....*

*Je n'avois aucun secours de personne; et presque toutes les choses dont j'avois besoin me manquoient. Par exemple j'avois besoin de divers livres qui nous manquoient, et quoique nos Reverends Peres de Bourdeaux et de La Reole me les offrisent, il ne m'estoit pas permis de les emprunter, encore que le Visiteur me l'eut permis..."*<sup>12</sup>

Même pessimiste, cette lettre témoigne du manque de moyens humains et matériels de monastères de cette taille. Certes on confie à un religieux érudit le soin de travailler à l'histoire de son monastère. Mais en même temps, il est un des trois religieux, avec le prieur et le cellérier, à conduire la gestion quotidienne d'une abbaye réformée depuis une dizaine d'années. Cette lettre comme d'autres reflète un visage de la vie quotidienne mauriste sans doute le plus répandu dans la Congrégation, loin des grands centres que furent St.-Germain-des-Prés, La Daurade ou même peut-être La Grasse, Avignon ou Ste-Croix de Bordeaux.





Façade de l'abbaye de La Sauve-Majeure. Plaque extraite de CIROT DE LA VILLE, *Histoire de l'abbaye et congrégation N. D. de La Grande-Sauve, ordre de Saint Benoît ou Guyonne*, Bordeaux, 1844-45.

## NOTES :

1) *Matricula Monachorum Professionis Congregationis S. Mauri in Gallia Ordinis Sancti Patris Benedicti ab octavo saeculo Congregati*, napsi ad annum 1789, éd. Dom Yves CHAUSSEY, Paris, Perrin, 1959.

2) *Les Moines de R. P. Dom Bernard Audibert*, éd. Dom Léon GUILLOREAU, Paris, 1911 (*Archives de la France Monastique*, XI).

3) Dom Edmond MARTENE, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, éd. dom Gaston Charvin, Paris/Lignac, 1928-1956, 10 vol. (*Archives de la France Monastique*, XXI-XXXV, XLVI-XLVIII).

4) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, *Monasticon Benedictinum*, t. XXV, fol. 4-70.

5) Paris, Bibl. nat., ms. fr. 19856, "*Histoire de la Sauve*", par dom Dulaure, fol. 1-556.

6) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 11819, "documenta Monastica", fol. 290-321.

7) *Quatre l'histoire de la Congrégation de Saint-Maur* de dom MARTENE, les Mauristes virement de faire l'objet d'une synthèse. Yves CHAUSSEY, *Les Benedictins de Saint-Maur*, Paris, 1989-1991, 2 vol.

8) Pour un tableau de l'introduction des mauristes dans le sud-ouest aquitain : Jean de VIGUERIE, "Introduction de la réforme de Saint-Maur dans le Midi aquitain", dans *Actes du Colloque du Millénaire de la fondation des priores de La Rivé*, Bordeaux, 1980, pp. 159-165. La Sauve-Majeure est une des dernières abbayes de la province à recevoir la réforme mauriste ; cf. Dom

## Annexe 1 : Liste des prieurs mauristes de La Sauve-Majeure

Nom du prieur	Numéro matricule	Date du priorat	Age à la prise de fonction
Michel GEOFFROY	1267	1660-1663	42
Michel GEOFFROY	1267	1663-1666	
Gabriel BELORDEAU	1450	1666-1669	38
Gabriel BELORDEAU	1450	1669-1672	
Pierre JUSTES	1766	1672-1675	34
Michel GEOFFROY	1267	1675-1678	
Michel GEOFFROY	1267	1678-1681	
Guillaume BARATEL	1850	1681-1684	41
Guillaume BARATEL	1850	1684-1687	
Guillaume BARATEL	1850	1687-1690	
Barthélémy LAPRADE	2393	1690-1693	44

Etienne LAPRADE	5219	1742-1745	
Pierre BLANC	5169	1745-1748	51
Pierre BLANC	5169	1748-1751	
Esprit-Joseph DOLLON	5497	1751-1754	53
Jean-Bernard CARANOVE	5789	1754-1757	47
Jean-François ANDRIEU	6310	1757-1760	43
Jean-Baptiste REYNER	5908	1760-1763	52
Jacques BARESCUT	5275	1763-1766	64
Jacques CANONGE	6794	1766-1769	44
Jean TOURNIERES	6442	1769-1772	51
Jean TOURNIERES	6442	1772-1775	
Jean TOURNIERES	6442	1775-1778	
Jean-Pierre de JONCA	7293	1778-1781	49
Jean-Jacques TAILHE	7512	1781-1783	43
Jean-Jacques TAILHE	7512	1783-1788	
Marc PAPINAUD	8088	1788-1790	40

Barthélémy LAPRADE	2393	1693-1696	
Louis FUILHA	2660	1696-1699	45
Joseph-Guillaume VALHIASSY	2720	1699-1702	48
Charles DELAVIE	3395	1702-1705	40
Pierre BENOIST	3375	1705-1708	45
Claude CHOLET	2923	1708-1711	53
Pierre BORDE	3055	1711-1714	53
Paul MAUPEL	3621	1714-1717	48
Bernard MARSAN	3105	1717-1717	68
X		1717-1720	
Guillaume LAPARRE	3574	1720-1723	54
Pierre BENOIST	3375	1723-1726	
Dominique LACOSTE	4625	1726-1729	47
Paul MAUPEL	3621	1729-1729	
Jean BOUAN	4216	1729-1733	55
Romain LONGER (?)	4753	1733	
Antoine BONNET	4409	1733-1736	52
Antoine BONNET	4409	1736-1739	
Etienne LAPRADE	5219	1739-1742	43

Gaston CHARVIN, "Contribution à l'étude du Personnel dans la Congrégation de Saint-Maur, 1612-1789", dans *Revue Mabillon*, XLVI, 1956, pp. 107-114.

9) Bernard PEYROUS, *La réforme catholique à Bordeaux* (1600-1719), Bordeaux, 1995, 2 vol.

10) Edmond MARTENE, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1717, 2de partie, p. 8. Ce témoignage date du printemps 1710.

11) Edmond MARTENE, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, op. cit., t. p. 196 ; Bernard PEYROUS, *La réforme catholique à Bordeaux*, op. cit., pp. 997-1001.

12) Edmond MARTENE, *Hist. de la Cong. de Saint-Maur*, op. cit., I, p. 278.

13) Edmond MARTENE, op. cit., II, p. 256; les Exempts "firent intervenir leur syndic général au procès pendant au Conseil privé".

14) *Les Mœurs de la R.P. Dom Audibert*, op. cit., pp. 34-35.

15) *Les Mœurs de la R.P. Dom Audibert*, op. cit., p. 161; Edmond MARTENE, op. cit., III, p. 456.

16) CIROT DE LA VILLE, *Histoire de Lathuze et Congrégation de Notre-Dame de La Grande-Saône*, Paris/Bordeaux, 1845, 2 vol.; ici, II, p. 310-311.

17) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 56v.

18) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, f. 52-53.

19) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, f. 54r-v.

20) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, f. 55.

21) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, f. 57r-v.

22) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, f. 55.

23) Daniel-Odon HUREL, "Le prieuré Saint-Baudèle de Nîmes dans la Congrégation de Saint-Maur", dans *Fac. fideles, amici in Europa à la période moderne. Mélanges offerts à Robert Sarrat*, Tours, 1995, t. pp. 55-65 ; Daniel-Odon HUREL, *Les Mauristes à Orléans. Bonne-Nouvelle et l'école de la bibliothèque publique au XVIIIe*

*siècle*, Orléans, 1995 ; Dominique JULIA et Lin DONNAT, "Le recrutement d'une congrégation monastique à l'époque moderne : les bénédictins de Saint-Maur", dans *Saint-Thierry. Un abbaye du VIe au XXIe siècle*, Saint-Thierry, 1979, pp. 565-594.

24) Dominique JULIA et Lin DONNAT, art. cit., pp. 574-578.

25) Daniel-Odon HUREL, *Les Mauristes à Orléans*, op. cit., p. 45.

26) Sources du tableau : Paris, Arch. nat., L. 812, n° 15, L. 813, n° 4 et 8, L. 827, n° 13 et 15.

27) Le numéro donné dans cette note et les suivantes sont ceux donnés par Yves CHAUSSY dans *Mauristia monachorum*, op. cit., et *Les Bénédictins de Saint-Maur*, op. cit., t. II, N° 1267, administrateur de Sec-Livrade (1657), prieur de Sauve-Majeure (1660-1666 et 1675-1681), pr. de Mas Garnier (1672, 1687, 1690, 1696), pr. d'Esses (1681, 1684).

28) N° 1450: pr. de Brunôme (1675), de La Chaise-Dieu (1678), de St-Nicolas d'Angers (1681), du Mas Garnier (1684), de Montlieu (1687), de St-Thibéry (1690), de Montmajour (1693), d'Assas (1696) et de La Réole (1699).

29) N° 1766: prieur d'Esses (1678) et du Mas Garnier (1681).

30) N° 2923: prieur de Sordé (1711).

31) N° 6794: régent à Sorèze (1755), directeur de Récollecion à La Grasse (1763), directeur du séminaire de jeunes profès à La Grasse (1764), prieur de La Réole (1769), de St-Sever-Cap (1772) et de St-Maurin (1775).

32) N° 3375: prof. de philosophie à La Réole (1691) et à La Grasse (1694), prof. de théologie à La Grasse (1695, 1697), à Bordeaux (1700, 1701) et à St-André d'Avignon (1703). Il cummence ensuite une carrière de prieur: après La Sauve-Majeure, il est nommé successivement à St-Maurin (1708), La Grasse (1711, 1714), St-Guilhem (1717, 1720) et Montmajour (1726).

33) N° 3621: Directeur de Récollecion à Sec-Croix de Bordeaux en 1707 puis prieur d'Esses (1708, 1711), de St-Sever Cap

(1717, 1720), de La Réole (1723, 1726) et de St-Thibéry (1733). 34) N° 3105: prof. de théologie à Aniane (1691, 1692), à La Réole (1694, 1695) puis prieur de Narbonne (La Mourguet, 1696), de Montlieu (1699, 1702), de St-Guilhem (1703, 1708) de St-Chinian (1714) et enfin de La Sauve.

35) N° 4625: Zélateur à La Daurade (1712), directeur du séminaire de Mas Garnier (1715, 1716), Maître des Novices à La Daurade (1718, 1719, 1721, 1722). Il fut aussi prieur de Sorèze (1723), de Vendôme (1729), de La Daurade (1733, 1736), de Sorèze (1739, 1742) et d'Avignon (1745).

36) N° 4409: prof. de rhétorique à Montlieu (1712), de philosophie à Montlieu (1713), de théologie à St-Sever (1715 et 1716) puis prieur de Villemagne (1725, 1726), de St-Pé de Génères (1729) de La Grasse (1739 et 1742) et de Montmajour, 1744, 1745).

37) N° 5789: longue carrière d'enseignant: prof. de philosophie à St-Thibéry (1740, 1741), de théologie à Bussac (1743, 1744), de philosophie à St-Seize (1746), de nouveau de théologie à Avignon (1752) et à Montmajour (1753).

38) N° 6510: zélateur du séminaire de Sorèze (1741), prof. de philosophie à St-Sever Cap (1746, 1747), prof. de théologie à St-Sever-Cap (1749, 1750).

39) N° 5908: prof. de philosophie à Blois (1737, 1738) puis de théologie toujours à St-Laumer de Blois (1740, 1741), il devient ensuite prieur de Vendôme (La Trinité, 1745, 1748), de St-Calais (1751, 1754) et de Bèze (1757).

40) N° 8088: zélateur au candidat noviciat de La Grasse (1776), prof. de philosophie à St-Thibéry (1778, 1779), de théologie à Sec-Croix de Bordeaux (1781) et de philosophie dans cette même abbaye (1783, 1785).

41) N° 1850: il fut sans doute un excellent supérieur puisque on lui confia aussi très longtemps le priorat de Sordé, de 1665 à

1672, de 1673 à 1678 et de nouveau en 1681.

42) N° 6442 : il fut aussi prieur de Ste-Livrade (1763), de St.-Sever de Rostang (1764, 1766). Il semble avoir été nommé à Sorize en 1771 avant de permuter avec La Saave-Majeure en 1772.

43) N° 2393 et Jean-Baptiste VANEL, *Néologie des reliques de La Congrégation de Saint-Maur divisée à l'Abbaye de St.-Germain-des-Prés*, Paris, 1896, pp. 126-127.

44) N° 3395 : il fut aussi prieur de Pontoux (1693, 1696), de Noyon (St.-Eloi, 1699), de Ste-Croix de Bordeaux (1705), de St.-Sever-Cap (1708, 1711), des Blancs-Manteraux (1714) et de St.-Nicaise (1720, 1723).

45) N° 3574 : socas (compagnon) du procureur général à Rome, il succéda dans cette charge à Manfaucon en 1701. Revenu en France en 1711, il fut d'abord prieur de Noyon (1714) et de Montmajour (1717) avant d'être nommé à La Saave-Majeure.

46) Cf. les circulaires de dom Luc d'Achery, récemment rééditées par Blaudine BARRÉ-KRIEGL, dans *Les Académies de l'Histoire*, Paris 1988, pp. 140-158.

47) Deux exemples sur la méthode et la personnalité de dom Dulaura : "Puis que j'ay visité depuis le 7 juillet 1677: mon. portets. Saint Denis... Le petit de la Saave... Genisac, St.-Laurent d'Escures... Langostan... Saint Andrieu... Nechan... Camiac... Saint Loubis... Epizat et Daiguan... Montignac et Baiguans... Ardenas et Garbon... Saint Leon... Berubut... Baron... Madrac... Rom... Villenave et Paillet... Campagnac... Cantet... Judan... Salverac... Sainte Catherine de doort... Capian... St. Quentin... Sainte Croix du mont... Cardan... Lignan... Tisa et Gressillon... florac... Loupac... Crugnon... Arrolle... Villenave... St. Pi de Bal... Bonange... Agouit... Condomois... Perigord" [l'écriture semble bien celle de dom Dulaura qui signe ainsi, un peu plus bas :] "Bonif de l'Abbaye Ind." et en dessous : "p.c.20.1.c.2." (fol. 79). Second exemple de l'authenticité portée par dom Dulaura à la biographie de st. Gérard, au fol. 385 : "A demander à D. Mabillon :

Si la pierre de fer de la lance dont le cost de notre seigneur fut percé est en la sainte Chapelle de Paris.

Si ont beatifié les sarras avant de les canoniser dans l'ancien siecle, et en quel tems cette beatification a commencié.

Das est très à propos de la 3 liyon de A mysteres des confesseurs non pontifes. Une curieuse institution, et vides mirabilia magna, et cunctis Altissimus et inventus est in numero Sanctorum.

Il est dit dans la vie de St Gerold qu'après son sort de St Vincent de laon en 1079 il alla à St Dorey, à Orléans, à St Martin de Tours ou il trouva des pèlerins qui venoient de Rome, lesquels lui offrirent des heritages qu'ils avoient destines à la fondation d'une nouvelle Abbaye, il voloit aller et leur par. Quelle Abbaye avoit fondé en 1079 ou 1080 par des seigneurs particuliers à leur retour de Rome ?

48) Paris, Bibl. nat., ms. fr. 19856, dom Etienne DU LAURA, *Histoire de la Saave*, fol. 199.

49) CROIX DE LA VILLE, *Op. cit.*, II, p. 317 ; Bernard PEYROUS, *op. cit.*, p. 770 ; Edmond MARTENE, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, *op. cit.*, IV, p. 87.

50) Edmond MARTENE, *op. cit.*, V, p. 42.

51) Paris, Bibl. nat., ms. fr. 19856, fol. 311.

52) Paris, Arch. nat., L 827.

53) Paris, Arch. nat., LL 992 : diètes annuelles de la Congrégation de Saint-Maur.

54) Daniel-Odon HUREL, "Les Mauristes, éditeurs des Pères de l'Eglise au XVIIIème siècle", sous la dir. d'Emmanuel Bury et de Bernard Meunier, *Les Pères de l'Eglise au XVIIIème siècle*, Paris, 1993, pp. 117-134.

55) Paris, Bibl. nat., ms. 19856, f. 311.

56) N° 3831, dans la Matricule de dom Chaussy, dom Arbuin était originaire de Saintes (né en 1668), avait fait profession à La Daurade le 28 juillet 1689 et mourut le 1 février 1739 à Ste-Croix de Bordeaux. Il enseigna les langues à La Grassie (1707, 1724, 1725), Eysses (1710), La Saave (1712, 1718, 1730), Montlieu (1716), St.-Florent-Le-Vieil (1728) et enfin à St.-Savin de Tarbes (1731). Une enquête dans le fonds manuscrit de la Bibliothèque municipale de Bordeaux apporterait peut-être des éléments significatifs quant à son activité.

57) N° 6814 et Ursmer BERLIERE, *Nouveau Supplément à l'Histoire Littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* II, Mareschou, 1951, pp. 71-72.

58) Edmond MARTENE, *Op. cit.*, VI, p. 185.

59) N° 3028 : il fut ensuite prieur de Sordes (1699), de St.-Maurin (1702, 1705) et de St.-Pé de Générés (1708). Il mourut à La Daurade en 1723.

60) Bernard PEYROUS, *Op. cit.*, II, p. 395.

61) Dom MAUPEL rédigea une "Histoire du prieuré conventuel de St.-Pierre de la Rivole", publiée dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, XXXVI, 1901, pp. 1-115. Cf. Ursmer

BERLIERE, *Nouveau supplément*, *Op. cit.*, II, p. 80 et Raymond DARRICAU, "La vie spirituelle du prieuré Saint-Pierre de La Rivole au temps de la Congrégation de Saint-Maur (1628-1791)", dans *Actes du Colloque du millénaire de la fondation du prieuré de La Rivole*, Bordeaux, 1980, pp. 167-188 et ici p. 175.

62) Raymond DARRICAU, *op. cit.*, p. 186.

63) Publiée dans Emile GIGAS, *Lettres inédites de divers savants de la fin de XVIIIème et de commencement de XIXème siècle*, t. II (IIe partie), Copenhague, 1893, pp. 114-140.

64) Dom G. Laparre, lettre citée, p. 124.

65) Dom G. Laparre, lettre citée, p. 135-136.

66) Dom G. Laparre, lettre citée, p. 137.

67) Utrecht, Port-Royal, 4446 : déclaration ou acte de protestation de dom Guillaume Laparre sur la non canonicité du Dernier chapitre général, signifié au R.P.D. Dominique La Coste nommé Prieur de La Daurade, 18/09/1735.

68) Pour l'histoire du jansénisme dans la Congrégation de Saint-Maur, on lira avec intérêt : Yves CHAUSSY, *Les Bénédictins de Saint-Maur*, *op. cit.*, I, 1989 ; Dominique DINET et Marc-Claude DINET-LECOMTE, "Les appelants contre la Bulle Unigenitus d'après Gabriel-Nicolas Nivelles", dans *Histoire Eissone et Société*, 3, 1990, pp. 365-380 ; et des mêmes auteurs, "Les jansénistes du XVIIIème siècle d'après les recueils des actes d'appel de Gabriel-Nicolas Nivelles", dans *Jansénisme et Révolution*, Paris, *Chroniques de Port-Royal*, 1990, pp. 47-63.

69) Gabriel-Nicolas NIVELLE, *La constitution Unigenitus défilée à l'Eglise universelle ou recueil général des Actes d'Appel*, Cologne, 1757, vol. III, pp. 414-415.

70) Gabriel-Nicolas NIVELLE, *Op. cit.*, pp. 664-668.

71) Utrecht, Port-Royal, 5262, lettre du 26 décembre 1718. Il me faut ici remercier le père Yves Chaussy qui m'a permis de bénéficier de ses recherches menées dans cette collection.

72) Gabriel-Nicolas NIVELLE, *Op. cit.*, p. 670-74.

73) Gabriel-Nicolas NIVELLE, *Op. cit.*, p. 681.

74) Utrecht, Port-Royal, 5526.

75) Utrecht, Port-Royal, 5613.

76) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 68-69v : lettre de dom Etienne Dulaura à dom Jean Mabillon du 11 septembre 1680, de Toulouse.

## Lormont



Lormont doit son nom à ses coteaux autrefois boisés de lauriers, "Mons Lauréus : Mont des lauriers". Située sur la rive droite de la Garonne, à 6 km en aval de Bordeaux, la ville est riche d'un très ancien passé dont les traces sont aujourd'hui encore perceptibles.

Privilegiée par sa situation géographique, Lormont fut d'abord un site défensif, un port puis un lieu de résidence et de villégiature. Au XII<sup>e</sup> siècle, la bourgade est prospère, riche de ses vignes, de la pêche et surtout des passages par eau d'une foule de voyageurs. A la veille de la Révolution, Lormont est la plus importante des banlieues de Bordeaux.

Au début du siècle, on apprécie ses ombrages et ses spécialités (grattons, aloses grillées). Des milliers de bordelais affluent le dimanche par trams et gondoles pour profiter de ses paysages pittoresques et de l'animation de ses guinguettes.

Puis, Lormont prend un véritable essor avec l'installation à Lissandre des prestigieux chantiers de la Gironde, suivie après la seconde guerre mondiale, d'une industrialisation importante en bordure de Garonne.

Dans les années 60, sa population double, de nouvelles implantations industrielles et commerciales apparaissent et la commune se dote de nombreuses installations scolaires, sportives, culturelles et associatives.

Aujourd'hui, le «Mont des lauriers» compte près de 22.000 habitants. Sa superficie voisine les 735 hectares. Sa situation géographique, au croisement et à proximité de tous les grands axes autoroutiers, maritimes, ferroviaires et aériens, fait de Lormont l'une des principales portes de l'Aquitaine. Chef lieu de canton, Lormont est la première commune de la Rive-droite, la dixième de la Gironde.

Représentative des villes d'aujourd'hui, Lormont dispose d'un capital jeune important (1 lormontais sur 3 est âgé de moins de 20 ans). Pour être au plus près de leurs besoins, elle a choisi de se mettre à leur écoute. Un partenariat solide entre les services municipaux et les associations locales permet de conduire un nombre important d'actions d'animation. Dans le domaine de la formation, Lormont apporte une réponse locale et offre un accueil scolaire de la maternelle au brevet de technicien supérieur.

Ce potentiel de formation, allié à la diversité des équipements sportifs et culturels, au dynamisme de la vie associative, permet de contenter les besoins et attentes de chacun et contribue à faire de Lormont une commune accueillante et agréable à vivre.

Sur le plan du développement économique, Lormont a choisi de privilégier la qualité, par l'accueil d'entreprises de grande renommée. A la zone industrielle des Quatre Pavillons créée dans les années 60, la dernière décennie a vu la création du parc d'activités de la Gardette, à vocation tertiaire, auquel s'ajoutent les atouts de la zone d'activité portuaire et la requalification de la ZA de Lissandre. Son classement en «zone franche» lui offre des opportunités intéressantes pour relancer son activité économique. Enfin, en se rapprochant de l'Espagne par son jumelage avec Castelldefels, Lormont manifeste son ambition européenne : favoriser les échanges économiques et humains.